

LOI N° 2009-04 DU 16 MARS 2009

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de pavage et d'assainissement de rues dans la ville d'Abomey.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté, en séance du 10 mars 2009,

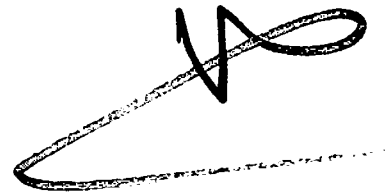
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA, signé le 13 mai 2008, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de pavage et d'assainissement de rues dans la ville d'Abomey.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

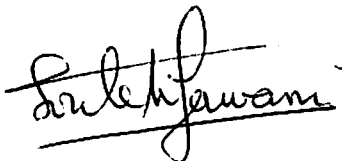
Fait à Cotonou, le 16 mars 2009,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens et des
Travaux Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Alassane SEÏDOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDCTTTATPP/PR 4 MDGLAAT 4
AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-
DGCST-INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-